

La Lettre du CNVA

Conseil national de la vie associative

Juin 2005

Numéro 24

Nouvelle série
ISSN 1162-7557

Editorial

Edith ARNOULT-BRILL
Présidente du CNVA

La septième mandature du CNVA s'est ouverte en mars 2004 sous l'égide d'un nouveau décret confirmant ses missions mais modifiant sa composition et sa structure interne.

Ainsi le Conseil reste une instance consultative placée auprès du Premier ministre constituée de personnes morales - les associations membres, titulaires ou suppléantes - proposant au Premier ministre les personnes physiques les représentant pour siéger au CNVA.

Par ailleurs, l'entrée de six représentants des associations d'élus des Régions, des Départements et des Communes, élargit la représentation des pouvoirs publics au-delà de l'État.

La création d'une commission permanente composée du bureau du Conseil et des représentants des pouvoirs publics vient consolider le suivi des chantiers ouverts de part et d'autre et la mise en œuvre.

Depuis le lancement de cette nouvelle mandature, le Conseil a organisé ses travaux autour de thèmes en lien direct avec les préoccupations des associations notamment pour ce qui concerne les conditions dans lesquelles s'opère le développement de leurs projets.

Ainsi pas moins de sept groupes de travail ont été mis en place, comme le montre le contenu de cette lettre.

La diversité et la richesse des thèmes traités témoignent des attentes des associations et les membres du CNVA ne s'y sont pas trompés, puisque nombreux sont ceux qui se sont inscrits pour travailler dans ces groupes.

En effet, la fonction d'expertise du Conseil reconnue par tous, est le résultat de l'engagement de ses membres dans les groupes de travail espaces de discussion, d'analyse et d'approfondissement des sujets traités éclairés quelquefois par l'audition d'intervenants extérieurs.

Certains de ces groupes existent depuis plusieurs années comme le groupe « Europe » dont la légitimité s'affirme au fur et à mesure que l'activité des associations augmente sur ce territoire, notamment par la mise en œuvre de coopérations actives avec des partenaires d'autres États membres ou qu'évolue la réglementation européenne nécessitant d'éclairer le gouvernement français sur son impact et ses conséquences sur le modèle associatif et/ou ses activités. La nécessité de la construction d'une Europe sociale et citoyenne démontre l'importance de voir les associations affirmer leur spécificité dans le contexte européen.

Les associations revendiquent leur place dans le dialogue avec la puissance publique au niveau local, national, comme au niveau européen et elles sont prêtes à faire des propositions pour en préciser les modalités. C'est l'objet du nouveau groupe « dialogue civil et social », qui travaille à partir d'échanges d'expériences et d'apports théoriques à la définition du dialogue civil et social et à ce qui fonde la légitimité des associations à en être un acteur. Ces interrogations ouvrent également la voie à la réflexion sur le rôle de la société civile organisée dans le fonctionnement de la démocratie.

Fidèle à ses travaux antérieurs résultats d'une réflexion approfondie sur les différents acteurs du projet des associations, le CNVA a fait valoir au Premier ministre lors de l'installation de la nouvelle mandature le 10 mars 2004, l'importance de traiter la question de l'engagement notamment par la mise en œuvre d'un statut du volontaire adapté aux différents domaines de volontariat civil.



À l'automne 2004, le Premier ministre a saisi le CNVA sur l'avant-projet de loi relatif au volontariat associatif. Le groupe « volontariat » a porté l'avis qui lui a été remis puis il a préparé le complément d'avis rendu nécessaire par l'ajout de deux titres au projet de loi dont celui portant sur l'engagement éducatif.

Enfin, au début de cette année, le CNVA a été sollicité par le Premier ministre pour contribuer à la préparation de la conférence de la vie associative. Ainsi, le Conseil a réalisé la synthèse de ses travaux sur chacun des trois thèmes retenus : l'affirmation de la place des associations dans le dialogue civil, la consolidation des relations contractuelles entre les pouvoirs publics et les associations, la reconnaissance du bénévolat. L'audition d'une délégation du CNVA par chacun des groupes mis en place pour préparer la conférence a permis la prise en compte du travail d'expertise mené depuis l'origine et de le replacer dans l'actualité.

Groupe juridique et fiscal

Comme à chaque nouvelle mandature, le président attend avec une certaine anxiété d'une part, les bonnes volontés et d'autre part, les sujets à traiter.

Force est de constater qu'une nouvelle fois, les deux sont au rendez-vous.

Le groupe est particulièrement actif et fourni ; et les premiers chantiers augurent d'une mandature bien chargée.

Notre groupe de travail s'est fixé comme feuille de route pour ce premier semestre deux principaux dossiers :

- Le suivi du dispositif PLH qui, rappelons le, comprend trois mesures de simplification du droit applicable aux associations : la disparition du régime d'autorisation préalable des libéralités, la simplification de certaines formalités de publicité légales (exemplaires des statuts à déposer en préfecture, fonctions visées par l'obligation de dépôts modificatifs, homogénéisation des lieux de dépôts des comptes annuels) ;
- Le régime juridique et fiscal des fusions entre associations.

Le premier chantier a donné lieu à la rédaction et l'adoption par la plénière d'un avis le 15 novembre 2004, dans un premier temps relatif aux deux premières mesures ; le second chantier est à ce jour toujours en cours d'étude et sera soumis ultérieurement à l'ensemble des membres pour avis.

Dans le prolongement de ce projet de loi, le CNVA a été sollicité pour élargir le champ de ses propositions afin d'identifier l'ensemble des dispositifs juridiques que nous souhaiterions voir simplifier.

A ce sujet, l'ensemble des membres a été sollicité afin de transmettre au groupe de multiples propositions.

Nous comptons sur l'aide de chacun pour ce faire. Il est vrai que la technicité des sujets abordés, d'aucuns pourraient parler d'aridité, ne facilite pas l'appréhension aisée des problématiques ; pour autant, notre secteur comme l'ensemble des acteurs de la vie sociale ou économique doit prendre en compte une complexification croissante des règles auxquelles nous sommes assujettis.

Notre objectif : tenter de les adapter et de les améliorer afin de tenir compte de nos spécificités. ■

Groupe volontariat

Bénéficiant d'un intérêt récent, le thème du volontariat, comme nouvelle offre d'engagement, distincte du bénévolat et du salariat, se devait d'être explicitement l'objet d'un des groupes de travail du CNVA.

L'actualité a été au rendez-vous : le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a présenté fin octobre son projet de loi relatif au volontariat associatif, et le CNVA a été saisi à ce sujet. Un temps très bref étant imparti, le groupe

volontariat s'est densément mobilisé pour élaborer un document de référence rappelant les enjeux du volontariat, livrant une analyse critique du texte de loi présenté et formulant les premières recommandations essentielles.

Avant de présenter le projet de loi au conseil des ministres le 2 mars, le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative a ajouté un titre II relatif à l'engagement éducatif. Le CNVA a apporté un complément à son avis initial qui a été adopté au cours de la séance plénière du 4 avril. ■

Philippe-Henri DUTHEIL

Président du groupe
juridique et fiscal

Florence KUNIAN

Présidente du groupe
volontariat

Groupe validation des acquis de l'expérience

La VAE s'inscrit de plus en plus dans la réflexion sur les voies de la qualification des acteurs salariés, bénévoles ou volontaires.

Le groupe de travail poursuit ses réflexions et l'acquisition partagée d'informations sur le dossier à travers des auditions d'expériences d'application de la démarche de VAE dans des secteurs ou vers des publics ciblés tels que :

- le secteur de la jeunesse et de l'éducation populaire,

- les actions en direction des femmes,
- les actions de lutte contre l'illettrisme.

Les prochaines séances permettront de s'interroger sur les expériences conduites en région.

Dans la dernière année de la mandature, le groupe se donnera comme objectif d'établir un document à disposition des associations et de proposer quelques préconisations en direction du monde associatif et du Gouvernement.

Le groupe restreint travaillera en juin pour préparer un planning de travail pour l'année 2005 - 2006. ■

Groupe Europe

Parmi les échelons territoriaux qui revêtent une importance capitale aujourd'hui pour les associations, celui de l'Union européenne est à prendre en considération. Non seulement parce que les associations sont partie prenante du débat sur l'Europe à construire, à la recherche d'un équilibre entre compétitivité et solidarité. Par leur participation à l'intérêt général, par leur apport en terme de cohésion économique et sociale et d'ancrage dans les territoires, elles en sont une composante importante.

Mais aussi, parce qu'ayant développé des activités économiques pour la réalisation de leur objet social, les associations se trouvent dans le champ d'application des règles du marché fondées sur le droit de la concurrence et sur la réalisation du marché intérieur par la libre circulation des personnes, des marchandises et des capitaux.

S'agissant de la confrontation des associations développant des activités économiques au droit de la concurrence, le CNVA a déjà rendu deux avis :

- le premier, le 27 mars 2002, pour proposer les aménagements nécessaires au niveau européen pour reconnaître le caractère d'intérêt général de l'activité en cause ;
- le second, le 14 janvier 2003, pour déterminer un faisceau d'indices autour des finalités de l'action et des conditions de sa mise en œuvre, justifiant l'application de modalités particulières des règles de concurrence.

La question revêt une grande importance alors qu'un projet de directive sur les services dans le marché intérieur, préparé par la Commission pour conforter la Stratégie de Lisbonne, est en débat devant le Conseil et le Parlement européen, qu'un autre projet de directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles l'est aussi, et que la Commission prépare, suite au Livre blanc sur les services d'intérêt général, une communication sur les services sociaux d'intérêt général. Ces projets interféreront sur les conditions d'exercice

des activités économiques des associations.

Face à cette actualité, et alors que la coordination représentative des associations au niveau national, la CPCA doit réagir en urgence à la demande du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, le Groupe de travail du CNVA s'est donné pour objectif de conforter la démonstration du caractère d'intérêt général des missions que remplissent les associations en prenant des exemples sectoriels (santé et action sociale, sport, tourisme social, éducation/formation, insertion économique et sociale...).

Il s'agit d'approfondir la méthode dite du faisceau d'indices, déjà préconisée dans l'avis du CNVA du 14 janvier 2003 et dans ceux de la CPCA des 16 novembre 2004 et 30 novembre 2004, pour prendre en compte les conditions particulières de production des services mis en œuvre par les associations. Il s'agit d'évaluer la plus value sociale des associations dans la manière de mettre en œuvre ces services et d'y impliquer l'usager.

Une séance a été consacrée au projet de directive sur la reconnaissance des qualifications professionnelles qui doit contribuer à la mobilité des personnes et qui n'est pas sans lien avec le projet de directive sur les services. Si des précisions manquent par rapport à certains métiers sociaux et si des réserves se sont exprimées sur la possibilité réelle de vérifier les diplômes dans le cas d'exercice d'une activité temporaire, la crainte qui s'est exprimée est plus liée à la formation et au risque de disparition de celle dispensée par les associations, avec sa spécificité de formation de terrain en alternance, au profit de la seule formation universitaire qui serait la norme.

Ce travail doit affirmer la nécessité d'équilibrer les objectifs de la concurrence et du marché intérieur et ceux de l'intérêt général pour mieux garantir les services rendus par les associations, lever l'insécurité juridique qui pèse sur l'exercice de leurs activités et par voie de conséquence sur la réalisation et la pérennité de leur projet associatif. ■

Jacques DEMEULIER

Président du groupe validation des acquis

Anne DAVID

Présidente du groupe Europe

Groupe Dialogue civil & social

Les membres du groupe de travail, après avoir affiné la problématique et les objectifs retenus par le bureau et l'assemblée plénière, ont exprimé l'urgence de valoriser l'apport associatif dans le fonctionnement démocratique de notre pays au moment où s'élaborent d'autres formes d'organisations territoriales dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration de l'État. Les membres du groupe ont insisté aussi sur l'originalité et la singularité de la parole associative dans une démocratie que tout le monde s'accorde à vouloir plus participative.

Par ailleurs, dans cette période de désaffection civique et de remise en cause des organisations collectives traditionnelles que nous connaissons, il apparaît intéressant de mettre en lumière le rôle de l'engagement associatif dans la réhabilitation du « politique ».

Sans se fixer de calendrier contraignant, le groupe de travail a, néanmoins, souhaité apporter des pistes de réflexions et des propositions à l'occasion de quelques rendez-vous publics proches, notamment, la conférence nationale du printemps sur le développement de la vie associative.

Tout en distinguant ce qui relève de travaux sur du long terme et ce qui appartient à des avis à formuler pour des échéances proches, le groupe de travail s'est donc fixé trois objectifs :

- Procéder à un état des lieux des conditions et des formes actuelles du dialogue civil et social en France et en Europe (en lien sur ce dernier point avec le groupe de travail ad hoc).
- Définir ce qui fonde la légitimité et la pertinence de l'expression associative dans ce dialogue (la question de la représentativité des associations et

celle de la notion « d'intérêt général » qui resurgit depuis quelques mois seront bien évidemment aussi abordées).

- Déterminer les cadres institutionnels et les formes du dialogue souhaitables (les différents niveaux de la dimension territoriale et l'aspect évaluation seront abordés dans ce travail).

Le groupe de travail, pour atteindre ses objectifs, s'appuie :

- a) sur les travaux et réflexions antérieurs du Conseil National de la Vie Associative et de toute organisation ayant abordé cette thématique...
- b) sur les contributions écrites des membres du groupe ou de personnalités extérieures....
- c) sur des auditions de représentants de l'État, des collectivités territoriales d'associations engagées dans les expérimentations et les réflexions sur le sujet...
- d) sur les échanges entre les membres du groupe.

Cinq réunions de travail ont eu lieu en 2004 après l'installation du nouveau conseil.

Le groupe a auditionné Frédéric LEFRET, conseiller technique du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, Julien ADDA, Délégué Général de la Conférence Permanente des Coordinations Associatives, Jean-Pierre AUGUSTIN, université Michel de Montaigne – Bordeaux 3, Claire VILLIERS, Vice-Présidente de la région Ile-de-France chargée de la démocratie participative.

Le 21 janvier, les membres du groupe ont échangé avec Jean-Pierre DECOOL, parlementaire chargé par le Premier Ministre d'une mission sur la notion d'intérêt général et Roger SUE à propos de son ouvrage sur les rapports entre société civile et pouvoirs publics. ■

Groupe Gestion et information comptable

Le groupe gestion et information comptable a poursuivi ses travaux en publiant les articles suivants en coordination avec l'ordre des experts comptables dans la revue « Actu – experts ».

- Les contributions volontaires en nature n° 3 septembre 2003
- Le financement des immobilisations n° 4 février 2004
- Les comptes combinés n° 6 décembre 2004

Au cours des derniers mois, le groupe a été plusieurs fois sollicité par le Conseil national de la comptabilité sur les thèmes suivants :

- Le Groupement d'Épargne Retraite Populaire prévu par la loi relative au plan d'épargne retraite populaire (PERP).
- La comptabilisation des fusions, des apports partiels d'actifs et des scissions.
- Les nouveaux textes sur la comptabilisation des actifs applicables au 1^{er} janvier 2005.

Par ailleurs, compte tenu des évolutions de la comptabilité dans le cadre européen vers une harmonisation des normes, le groupe travaille sur la notion de « valeur économique » pour le monde associatif que nous appelons « valeur d'utilité sociale ».

Des essais de définitions et de modalités de calcul sont à ce jour à l'étude pour présenter des états financiers plus proches et plus fidèles de la réalité associative. ■

Jean-Marc ROIRANT

Président du groupe dialogue civil & social

Maryse DEMOUCHEY

Présidente du groupe gestion et information comptable

Groupe Associations et territoires

Il s'agit pour le mouvement associatif de s'adapter aux évolutions des fonctions et rôles respectifs de l'État et des différentes collectivités territoriales. S'ancrer dans les territoires est aujourd'hui un enjeu essentiel pour que nos associations donnent tout son sens au concept de démocratie participative. Notre société bouge et elle s'organise différemment, avec une intercommunalité redéfinie. Le mouvement associatif est nécessairement interpellé à cette occasion. L'enjeu pour les pouvoirs publics avec une redéfinition des rôles entre l'État et les collectivités vaut pour lui : quel rééquilibrage entre le réseau et le local, entre le vertical et l'horizontal dans la pyramide associative ? Mais surtout, quelle place pour les associations dans ces nouveaux territoires ? Comment aider chacune de nos associations à tenir toute sa place au sein de la société civile auprès des gestionnaires de nos cités, en intégrant les commissions de travail des conseils communautaires des EPCI ou en intégrant les conseils de développement des territoires de projets ?

Sur cette définition de l'objectif, les travaux ont permis, dans un premier temps, d'échanger quelques expériences.

Des éléments de documentation générale, notamment à propos de la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004, ont été réunis, mais surtout l'aspect documentaire réunit les exemples de bonne pratique, soit de politique nationale sectorielle, soit de politique horizontale au niveau d'une région.

Le secteur sport a présenté la brochure Le sport, acteur incontournable de l'aménagement du territoire : enjeux, expérimentations, outils et perspectives et son Agenda 21, qui présente 21 objectifs d'action permettant au sport de s'affirmer comme un acteur du développement durable.

Le réseau « Familles rurales » a exposé sa situation par rapport aux territoires et présenté les outils qu'elle a mis en place.

La Fédération des arts de la rue a développé une logique d'égalité des chances à l'intérieur du territoire national qui, tenant compte de l'apport du monde associatif aux enjeux socio-politiques, nécessite des dispositifs d'État pour aider le mouvement associatif à gérer une préoccupation (pour que les associations locales puissent accompagner le mouvement).

La réunion suivante était consacrée à une approche « horizontale » à travers une initiative originale en région Rhône-Alpes et par l'examen de l'exemple de Midi-Pyrénées à partir d'un colloque spécifique. La présentation des conclusions du « 1^{er} forum de la démocratie participative dans les territoires de Midi-Pyrénées » a montré la capacité du mouvement associatif à s'organiser - à partir de ses têtes de réseau et de sa représentation au Conseil économique et social régional - pour optimiser la présence des associations dans la vie locale.

Le 21 janvier, un dernier exemple avec Les Aînés ruraux a été l'occasion de faire un premier bilan. La réunion du 24 mars a permis d'auditionner un représentant de l'État sur les conséquences pour les associations des derniers dispositifs législatifs en matière de décentralisation.

Dans le programme de travail de ce groupe ne demeureraient alors que l'audition de représentants des collectivités territoriales et la connexion avec le groupe « dialogue civil et social ». La tenue d'une conférence nationale de la vie associative interfère évidemment avec ce programme et le groupe de travail « dialogue civil » de la Conférence a d'ailleurs reçu le CNVA pour examiner le rapport des travaux déjà réalisés et la présentation des travaux en cours.

En conséquence, dans l'immédiat, les membres du groupe « associations et territoires » sont invités à se joindre à ceux du groupe « dialogue civil et social » et la valorisation des travaux du présent groupe passera vraisemblablement par un rapport qui tiendra compte des résultats de la conférence de la vie associative. ■

André LECLERCQ

Président du groupe associations et territoires

Membres du bureau du Conseil national de la vie associative 7^{ème} mandature 2004-2007

Présidente

Madame Édith ARNOULT-BRILL
Fédération Unie des Auberges de Jeunesse

Vice-Présidents

Monsieur Philippe-Henri DUTHEIL
Union nationale des associations de tourisme

Monsieur André LECLERCQ
Académie nationale olympique française

Membres

Monsieur Hubert ALLIER
Union nationale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux

Monsieur Robert BERTHIER
Coordination des fédérations et associations culturelles

Monsieur Lucien BOUIS
Union nationale des associations familiales

Madame Anne DAVID
Fonda

Monsieur Jacques DEMEULIER
Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation actives

Monsieur Jacques HENRARD
Jeunesse au plein air

Madame Florence KUNIAN
Animafac'

Monsieur Xavier LAMBLIN
Comité catholique contre la faim et pour le développement

Monsieur Jean-Marie LAVERGNE
Fédération nationale des foyers ruraux

Madame Jacqueline PERKER
Centre national d'information sur le droit des femmes et des familles

Monsieur Jean-Marc ROIRANT
La ligue de l'enseignement

Madame Catherine TEULE
La ligue des droits de l'homme

Nouvelles coordonnées du Conseil national de la vie associative

62, Boulevard de La Tour-Maubourg
75007 PARIS
Téléphone : 01 53 59 72 56
Fax : 01 53 59 72 53

cnva@premier-ministre.gouv.fr

Des informations concernant le CNVA peuvent également être consultées sur le site :

www.associations.gouv.fr

Dernier avis adopté par le Conseil au cours de sa séance plénière du 7 juin 2005 :
La politique de cohésion de l'Union européenne 2007-2013. Les fonds structurels et les associations.

La Lettre du CNVA

La Lettre du CNVA est publiée
par le Conseil national de la vie
associative

62, Boulevard de La Tour-Maubourg
75007 PARIS

Tél. : 01 53 59 72 56
Fax : 01 53 59 72 53

Mail : cnva@premier-ministre.gouv.fr

Directeur de la Publication :
Edith ARNOULT-BRILL,
Présidente du CNVA

La Lettre du CNVA est
sans copyright